

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à Roquevaire sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Demande de subvention_Dotation DREAL : Plan d'Actions 2024

Délibération n° : 444-2024

Membres en exercice : 38

Membres présents : 20

Pouvoirs : 8

Excusés, absents : 10

Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC

Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Marie-Laure PONCHON

Georges BOTELLA

Pouvoirs :

Monsieur Ollivier ARTUPHEL, délégué de la commune de Nans-les-Pins, a donné pouvoir Monsieur Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers ;

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

Monsieur Vincent AYALA, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur ;

Monsieur Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur ;

Monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux, a donné pouvoir à Madame Hélène VERDUYN, déléguée de la commune de Signes ;

Monsieur Didier REAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var ;

Madame Véronique MIQUELLY, déléguée du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var ;

Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud-PACA, a donné pouvoir à Monsieur Georges BOTELLA, délégué de la Région Sud-PACA.

Une autre vie s'invente ici

**Excusés(es), absents(es) :**

Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Jean-Raymond NIOLA, Madame Cathy SILVY, Madame Sophie LEMETER, Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Monsieur François de CANSON.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

Madame Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Jean-Jacques LEBBOS, Président du Conseil de Parc ; Jean-François RICHON, Service Expertise écologique & Paysage du Pôle transition écologique & énergétique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Monsieur Philippe SUSINI, chargé de mission Environnement du département des Bouches-du-Rhône ; Monsieur Patrick PEQUIGNOT du service ingénierie ENS du département du Var.

Equipe du Parc : Monsieur Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Madame Amandine CARRÉ, Responsable administrative et financière ; Monsieur Thierry DARMUZEY, Responsable du pôle Paysage, biodiversité et gestion de l'espace et Chargé de mission Patrimoine naturel.

Vu :

- * Le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que :

- * La charte du Parc, projet de territoire à 15 ans, s'organise autour d'une ambition cadre et 4 ambitions thématiques que sont :
 - **Ambition cadre** : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire ;
 - **Ambition 1** : préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages ;
 - **Ambition 2** : orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable ;
 - **Ambition 3** : fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources ;
 - **Ambition 4** : valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble.
- * Ces ambitions sont déclinées en 13 orientations stratégiques et 35 mesures opérationnelles fixant le projet de développement durable dont le territoire de la Sainte-Baume souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en PNR.
- * Les domaines de compétences de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et en particulier sa volonté d'apporter un soutien financier aux Parcs naturels régionaux permet au Parc de bénéficier d'un accompagnement de sa politique environnementale sur les thématiques suivantes :
 - Biodiversité ;
 - Sites et Paysages ;
 - Aménagement du territoire et urbanisme ;
 - Évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional.

Il est proposé de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 150 000 € pour 524 334 € de dépenses subventionnables.

Les actions réalisées porteront sur :

- Accompagnement des communes et acteurs dans la protection naturelle et paysager (avis sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagements, mise en place de la charte signalétique & l'intégration paysagère des entrées de ville) ;
- Initier des permanences de conseils en paysage et en architecture auprès des habitants ;
- Animation du plan directeur d'aménagement ;
- PNA papillons/Armérie de Belgentier ;
- Création d'APPB Aigle de Bonelli ;
- Mise en œuvre de l'action ressource en eau stratégique ;
- Accompagnement à l'évaluation mi-charte ;
- SIT PACA ;
- Elaboration d'une synthèse du manuel de la gestion forestière ;
- Déploiement Digimood aux sources de l'Huveaune ;
- Maîtrise de la circulation motorisée ;
- Ecogardes et Garde régionale forestière ;
- Suivi fréquentation – Eco compteurs.

Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

Actions	Dépenses	Recettes	
Mise en œuvre des actions : - Gestion et coordination ; - Ingénierie et expertise interne Syndicat mixte - Prestations	524 334 €	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur	150 000 € (29 %)
		Collectivités territoriales (Métropole AMP)	70 000 € (13%)
		Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur	151 801€ (29%)
		Parc naturel régional de la Sainte-Baume	61 263 € (12%)
		Autres Financeurs (AERMC, N2000)	91 270 € (17%)
TOTAL	524 334 €	524 334 €	

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE S'ENGAGER** dans la réalisation de l'ensemble des actions précitées pour lesquelles la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur serait susceptible d'apporter sous soutien financier ;
- **DE SOLLICITER** l'octroi d'une subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 150 000 € pour des dépenses totales s'élevant à 524 334 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération et à effectuer une demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Michel GROS

